



2401, rue Coursol
Montréal (Québec) H3J 1C8
Tél. : (514) 846-1543
Courriel : info@aml-lma.org
Site Internet : www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VII - No. IV - Juin 2006

Maman, t'es un papa !

Par Karine Igartua, membre de l'AML

C'était un samedi matin comme tant d'autres. Au lever du jour, nos deux enfants sont venus se blottir contre nous sous le duvet... bien confortablement installés entre Maman et Mommy. La discussion au sujet de ce que nous ferions au sortir du lit fut interrompue par notre fille qui se questionnait quant à son avenir : « Quand je serai grande, est-ce que je vais être une maman ou une mommy ? »

Une question à 100 \$ qui en attire une autre : Quelle est la différence ? Toutefois, le questionnement n'avait rien de psychologique ni d'anthropologique, il venait d'un bout-de-chou de 4 ans. Notre réponse a donc été adaptée à son niveau, omettant complètement les contingences sociologiques sous-jacentes : « Tu pourras être ce que tu veux. » « Parce que je parle français et anglais ! », a ajouté Mia. « C'est ça », avons-nous répondu timidement. Apparemment, la distinction entre maman et mommy peut se résumer à la langue des mères. Mia a réfléchi un moment avant d'ajouter : « Je crois que je vais être une mommy. » Quand Donna (Mommy) lui a demandé pourquoi, Mia a répondu : « Parce que je veux porter les cheveux longs. » (Ironiquement, il n'y a que quelques centimètres de différence entre la longueur des cheveux de Mommy et de ceux de Maman.)

Après quelques secondes de réflexion, elle a ajouté : « Ben sera une maman. » Notre petit bonhomme de 3 ans, déjà bien établi dans sa masculinité, s'est écrié : « NOOON ! » Donna l'a rassuré en expliquant que « Ben sera un daddy ». « Ou un papa », ai-je ajouté (en compliquant davantage la donne). « Un grand-papa », a-t-il précisé. Puis, pour me taquiner, Ben m'a regardé droit dans les yeux pour me dire : « Maman, t'es un papa ! »

Voilà donc toute la problématique saisie et résumée par deux bambins : « Est-ce qu'une maman est un papa ? » En quoi une maman est-elle différente d'une mommy ? Quels sont les rôles au sein de la famille et comment l'absence d'un parent masculin, voire la présence de deux parents féminins, affecte la dynamique familiale et la perception de soi ? Ces questions, cruciales pour les mères lesbiennes, commencent à peine à être abordées. Les recherches sur le sujet n'apportent encore aucune lumière à cet effet. En l'absence de réponses incontestables, voici quelques-unes de mes réflexions.

Tout d'abord, examinons la problématique du langage. La situation du Québec et la fréquence des familles bilingues sont peut-être la source de tant de couples Maman/Mommy. Pourtant, dans les régions anglophones du globe, la dyade existe également. Mon livre pour enfant préféré (hormis *Le Petit Prince*) s'intitule *Mama eat ant, yuck!* (Maman mange des fourmis, pouah !) (En aparté, ce livre est génial. En plus d'être amusante, l'histoire se déroule dans une famille lesbienne, sans que cela n'en soit le sujet central.) L'ouvrage est publié en Oregon (où il y a très peu de lesbiennes francophones !) et débute par cette phrase : « Mes enfants m'appellent Mama et appellent mon amour Mommy. Ensemble, nous avons trois enfants : Emma, Sue et Tommy. » (Et ça rime en plus !)

Ainsi, Mama et Mommy sont en effet des surnoms populaires pour nous distinguer l'une l'autre. L'un de mes collègues psychologues croit pertinemment que les noms façonnent l'identité, la perception de soi et la façon d'interagir avec les autres. Qu'en est-il de ces mots ? Le dictionnaire Webster soutient que le mot « mommy » est une appellation familière de « mère », tandis que « mama », la version anglicisée de « maman », peut signifier à la fois « mère » ou familièrement « femme ». Pensez-y. Peu de gens s'offusqueraient de l'expression anglaise « Sexy mama » (l'équivalent de « Beau bébé ! »), mais « Sexy mommy » (« mère sexy ») est plus choquant à

l'oreille. Ainsi, le mot « mommy » évoque la douceur, le confort, les câlins, les mini fourgonnettes et les biscuits accompagnés d'un bon verre de lait. Qu'en est-il de « mama » ?

Ce pourrait-il que notre choix entre Maman ou Mommy nous cantonne dans des rôles différents ? Il serait intéressant d'étudier la question, au sein de l'Association, chez les couples dont les rôles parentaux sont définis par la dualité Maman/Mommy. Dans les familles où l'un des parents est mère au foyer, est-ce le rôle de Mommy ? Est-ce Maman qui nous montre à monter à vélo ? Est-ce Mommy qui sait becquer bobo ?

Peut-être ces surnoms nous définissent-ils, mais je me demande comment nous les choisissons. De toute évidence, la langue d'usage y joue un rôle (mama = maman), mais au-delà de cette réalité, il doit y avoir des facteurs inconscients influant la dynamique individuelle et de couple qui nous portent à choisir l'un plutôt que l'autre. Ces mêmes facteurs conditionnent peut-être, au-delà du choix de vocable, nos rôles.

Les chercheurs commencent à peine à noter la division des rôles parentaux dans les familles lesbiennes. Certains comportements iraient de pair : le rôle « maternel » semble être de nourrir, de câliner et de consoler; tandis que le rôle « paternel » semble davantage être de jouer, d'amuser et de voir au développement de l'autonomie et de la discipline. Les données de recherches témoignent de ce clivage des tâches relatives au soin des enfants dans les familles lesbiennes (en fonction de la femme qui est à la maison le plus fréquemment), mais la division y est de toute évidence plus subtile qu'au sein des familles hétérosexuelles.

À mon avis, la notion la plus intéressante n'a toujours pas été traitée : Comment les mères lesbiennes en arrivent-elles à la division des rôles et comment se sentent-elles face à cette dernière ? Les deux parents féminins ont été éduquées à prendre soin des autres et ont grandi avec l'idée qu'elles seraient un jour mère, c'est-à-dire le premier fournisseur de soins des enfants. Bien qu'elles puissent toutes deux prétendre au rôle de premier fournisseur de soins, l'une d'elles devra en faire son deuil. Le processus par lequel un couple négociera cette décision demeure difficile à cerner et dépend fort probablement de la dynamique unique de chaque couple.

Il est également intéressant de constater que la notion de « premier fournisseur de soins » est une réalité appelée à disparaître dans notre culture, puisque les hommes sont de plus en plus présents dans la vie de leurs enfants. Ce fait est même dépeint à l'écran dans des séries telles *Beautés désespérées* où Carlos, désireux de passer du temps avec sa fille, demande désespérément à Gaby d'arrêter de s'en accaparer. De combien d'entre nous cette pensée a-t-elle déjà effleuré l'esprit ? Il est réconfortant de savoir que nous avons tous et toutes, à un moment ou un autre, envie d'être le premier fournisseur de soins. Il s'agit d'un phénomène universel qui n'est plus régi par le genre.

Alors, comment les rôles sont-ils définis ? Il semble que l'attachement primaire de l'enfant viendrait de la disponibilité des parents. La mère qui est le plus souvent à la maison devient la « mère », c'est-à-dire la nourrice-réconfort. L'autre campe alors le rôle « paternel » (tout aussi important, bien que déstabilisant pour une femme), soit celui de développeur de l'autonomie. Le choix de la personne qui reste à la maison dépend souvent de banalités pratico-pratiques, c'est-à-dire le revenu et le congé parental. Ainsi, nos rôles de Maman/Mommy découleraient avant tout de circonstances externes.

Cependant, étant psychiatre de profession, j'ai de la difficulté à faire fi des traits de personnalité dans le processus par lequel on devient Maman/Mommy. Si mon enfant préfère que Maman l'accompagne au parc, c'est que je la pousse toujours plus haut sur la balançoire. Si elle préfère peindre avec Mommy, c'est qu'elle est bien meilleure ! Les enfants sont très à l'écoute, ils savent ce que nous aimons et ce qui nous fait perdre patience. Ils interagissent avec chaque parent différemment et en retirent différents bénéfices. L'égalité est une valeur lesbienne par excellence. Il ne faudrait pas faire l'erreur de confondre « égale » et « pareille ». Les Mamans et les Mommies ne correspondent pas nécessairement aux stéréotypes parentaux, mais elles ont tout de même des rôles distincts et c'est tout à l'avantage des enfants.

Vous voulez écrire pour le bulletin ? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@aml-ima.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de mars à mai 2006

Les nouvelles de Montréal et du Québec

4 mars La Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'un donneur de sperme connu revendiquant sa paternité. Dans sa décision, le juge René Hurtubise a rappelé au tribunal le rôle d'un parent. « Aux yeux de la loi, une mère et un père ont des droits et responsabilités en regard des soins et de l'éducation d'un enfant. Ils doivent le nourrir et en prendre soin. »

Selon le juge, le donneur de sperme ne cadre pas dans cette définition.

Dans la cause en question, deux lesbiennes, en couple depuis 1996, sont les parents de trois enfants conçus par procréation assistée avec deux donneurs différents. L'un de ces donneurs a porté sa cause en justice. Selon les deux femmes, cet homme, un de leurs amis, a offert de les aider à fonder leur famille. Ce qui a été fait par don de sperme et non par relation sexuelle.

Avant de mener le projet de front, les deux femmes désiraient s'assurer que le donneur était d'accord pour qu'elles seules aient la responsabilité d'élever un enfant à venir. Leur ami, affirment-elles, n'a alors exprimé qu'un désir : « J'aimerais la voir une seule fois quand elle sera plus grande. » Le 17 juillet 1999, ils ont tous trois cosigné un document attestant que le donneur de sperme cédait ses responsabilités et ses droits parentaux aux deux femmes.

Quoique les femmes aient autorisé le donneur à voir l'enfant à quelques reprises après sa naissance, elles ne lui ont pas permis depuis janvier 2003. Considérant le « jeune âge » de la fillette, le juge doute qu'elle considère le donneur comme son père.

Le juge a tenu compte du fait que le père avait renoncé à ses responsabilités parentales et n'avait jamais joué le rôle de parent. Il a également suggéré que le couple honore la promesse initiale faite à leur donneur.

14 mars (Montréal, Québec) Une nouvelle étude révèle qu'au Canada, malgré l'égalité des droits et le financement public des soins de santé, les personnes âgées allosexuelles sont confrontées à de sérieux risques pour leur santé en raison de la discrimination par les travailleurs et les institutions de la santé. Le rapport est au dernier volet d'une étude de quatre années sur la santé des allosexuels du Canada par des chercheurs du département de travail social de l'Université McGill.

L'étude, centrée sur les personnes âgées allosexuelles de trois des plus grandes villes canadiennes – Vancouver, Montréal et Halifax –, suit 90 personnes âgées et leurs fournisseurs de soins.

Dans le rapport, Shari Brotman, chercheuse à l'Université McGill, soutient que les gais et lesbiennes vieillissants qui ont grandi avant la libération allosexuelle sont confrontés à d'énormes obstacles en regard de soins de santé adéquats. Le rapport souligne également que les partenaires, les enfants et les amis qui prennent soin d'eux sont également marginalisés et victimes de discrimination. Madame Brotman et ses collègues ont étudié de nombreux services canadiens afin d'examiner le rôle des services de santé et sociaux à l'égard des personnes âgées allosexuelles.

« Bon nombre de personnes âgées gaies et lesbiennes ayant subi l'omniprésent stigmatisme social qui existait avant la venue du mouvement de libération allosexuelle sont toujours très prudents en regard des soi-disant changements d'attitudes sociétales », affirme Madame Brotman.

« De plus, les partenaires, les enfants et les amis qui apportent un soutien non-rémunéré aux personnes âgées allosexuelles sont souvent exposés à la marginalisation et subissent de la discrimination de la part des travailleurs de la santé et de leurs contemporains. »

« Il fût un temps où les gens étaient internés dans des institutions psychiatriques », soutient Bill Ryan, autre chercheur principal de cette étude. « Une visite chez le médecin inquiétait bon nombre de personnes. Les personnes âgées homosexuelles craignent encore de dévoiler leur orientation sexuelle à leur médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé. »

Bien que les employés de résidences pour personnes âgées aient une attitude favorable face aux gays et lesbiennes, d'autres résidents sont souvent ouvertement hostiles aux liens homosexuelles affichés dans leur entourage. Les partenaires de même sexe craignent les visites durant les heures de visite familiale ou en vacances et évitent souvent toute manifestation d'affection en résidence.

L'étude recommande une augmentation de la formation du secteur des soins de santé et une main tendue vers les personnes âgées allosexuelles.

14 mars (Toronto, Ontario) – Un film francophone sur le passage à l'âge adulte d'un jeune gai a remporté 10 Prix Génie – la version canadienne des Oscars – à Toronto.

C.R.A.Z.Y., du réalisateur Jean-Marc Vallée, raconte la drôle et touchante histoire d'un jeune home gai ayant grandi dans le Québec catholique des années 1960 aux années 1980. Le film a remporté le prix du meilleur film et la Bobine d'Or remise au film canadien ayant perçu les plus importantes recettes au box-office. *C.R.A.Z.Y.* s'est également mérité les prix du meilleur réalisateur, du meilleur montage (Paul Jutras), de l'interprétation masculine dans un premier rôle (Michel Coté), de l'interprétation féminine dans un rôle de soutien (Danielle Proulx), du meilleur scénario (Jean-Marc Vallée et François Boulay), de la meilleure direction artistique, des meilleurs costumes, du meilleur son d'ensemble et du meilleur montage sonore.

30 mars 2006 (Montréal) La nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement québécois aborde pour la première fois ouvertement la question du suicide chez les jeunes homosexuels et autochtones et reconnaît la nécessité de lutter plus efficacement contre le suicide chez ces populations particulièrement à risque.

Le gouvernement investira trois millions de dollars au cours des trois prochaines années afin que chaque centre jeunesse dispose d'une équipe d'intervention en matière de suicide, conformément à ce que prévoit le *Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire*. Les membres de ces équipes possèdent une expertise en santé mentale et sont des spécialistes en évaluation du potentiel suicidaire et en intervention auprès des jeunes à risque.

Dans le cas des jeunes homosexuels, le gouvernement estime qu'il est préférable de prendre connaissance des conclusions de certains groupes de travail avant de proposer des mesures précises en matière de lutte contre le suicide. Ainsi, il étudiera les recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant la prévention du suicide chez les jeunes gays et lesbiennes. Ces recommandations s'inspireront des travaux portant sur l'homophobie réalisés par des représentants du gouvernement et du milieu communautaire. Rappelons que ce groupe a notamment pour mandat d'examiner les mesures institutionnelles existantes afin de trouver les moyens de mieux répondre aux besoins constatés. La Commission remettra son rapport en 2006.

Les nouvelles canadiennes

23 février (Surrey, Colombie-Britannique) Les éducateurs gays et lesbiens de Colombie-Britannique font don de livrets visant à enrayer l'intimidation à caractère homophobe à toutes les bibliothèques scolaires publiques de Surrey. Le livret de 44 pages intitulé *Dealing with Name Calling* se veut une ressource professionnelle pour les enseignants. « Nous en avons fait parvenir à tous les enseignants-bibliothécaires de Surrey en guise de ressource pour les enseignants. S'ils désirent utiliser certains de ses éléments, ils ont le feu vert », a affirmé lundi Steve LeBel, porte-parole de GALE-BC. Le livret comprend des plans de leçons sur le traitement de l'intimidation pour les élèves de la 4^e année du primaire à la 1^{re} année du secondaire. Cependant, les leçons peuvent être

adaptées pour des élèves plus vieux ou plus jeunes. Il comprend également une liste de suggestions de livres qui pourraient être utiles à l'exploration du sujet. Le don de livret est un partenariat entre GALE-BC et l'association des enseignants de Surrey, qui les distribuera dans les écoles.

27-29 mars (Toronto) La Cour supérieure de justice de l'Ontario (Cour de la famille) reçoit la demande de quatre familles lesbiennes ayant des enfants qui veulent que les deux parents puissent être reconnus légalement au moment de la Déclaration de naissance vivante d'un bébé, éliminant ainsi le besoin du deuxième parent de faire une demande d'adoption.

Le gouvernement argumente que la Déclaration de naissance vivante est un enregistrement des origines biologiques. Du coup, les lesbiennes de l'Ontario doivent avoir recours à une étape supplémentaire d'adoption par le deuxième parent (2 000 \$) ou obtenir une déclaration de parentalité (4 000 \$) pour obtenir une reconnaissance légale. Les familles lesbiennes contestent l'interprétation gouvernementale et la constitutionnalité de la Loi sur les statistiques de l'État civil. Elles estiment que cela enfreint le droit à la sécurité de la personne et que cela constitue une discrimination par le fait que les deux mères ne peuvent être immédiatement inscrites à la Déclaration de naissance vivante de leur enfant. La preuve est évidente puisque les couples hétérosexuels ayant recours à un donneur de sperme inscrivent le père non-biologique sur la Déclaration de naissance vivante de leur enfant.

4 mai (Ottawa) Égale Canada, un groupe de défense des droits des gais, affirme être « consterné » du traitement des couples de même sexe par Statistiques Canada dans le recensement du 16 mai, affirmant que l'organisme canadien complique le décompte des couples de même sexe. Le formulaire de recensement indique aux couples de même sexe mariés de cocher la catégorie « Autre » au bas de la section « Lien avec la Personne 1 », plutôt que de cocher la case supérieure indiquant « Époux ou épouse de la Personne 1 ».

Égale incite les couples de même sexe mariés à cocher la case « Époux ou épouse de la Personne 1 » de la section « Lien avec la Personne 1 », plutôt que la case « Autre ». Égale assure les couples de même sexe que Statistiques Canada enregistrera correctement leur réponse en tant que couple de même sexe marié. Égale demande également que tous les Canadiens soucieux de la problématique ajoutent un commentaire à la page 6 du questionnaire, du genre « Les couples de même sexe ont droit à un traitement égal. »

Égale dit que Statistiques Canada affirme ne pas avoir eu le temps de mettre le recensement à jour depuis l'amendement de la Loi sur le mariage civil pour inclure les conjoints de même sexe en juillet dernier.

10 mai (Halifax) (CBC News) Un conseil des droits de la personne a pris le parti de Lindsay Willow, l'enseignante de Halifax qui affirme qu'elle a été injustement accusée d'entretenir des rapports avec une étudiante en raison de l'étiquette de lesbienne qui lui a été accolée. Dans l'ordonnance, Walter Thompson, président du conseil, a affirmé que Madame Willow avait été victime de discrimination de la part du directeur de l'école secondaire West High de Halifax, un collègue et le conseil scolaire régional de Halifax.

Madame Willow a porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse en 2001, se plaignant que les allégations d'une affaire avec une jeune étudiante ont fait du tort à sa carrière.

En septembre 2000, Madame Willow avait été vue avec une étudiante de 17 ans dans les toilettes d'un ancien vestiaire pour garçons. Le directeur d'école a appelé les policiers, qui ont plus tard innocenté Madame Willow de toute action fautive.

Dans son ordonnance, Monsieur Thompson soutient que les circonstances entourant cette journée n'avaient rien de suspectes. « Les circonstances étaient innocentes. Leur utilisation dans le but de prouver une agression sexuelle est, à mon avis, discriminatoire envers Madame Willow en raison de son orientation sexuelle présumée », a-t-il indiqué.

Monsieur Thompson a ordonné au conseil scolaire de verser 27 375 \$ en guise de préjudice. De plus, Monsieur Thompson a ordonné au conseil d'offrir à Madame Willow une rétractation complète et des excuses.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sauter cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

26 février (Dublin) – Un nouveau sondage d'opinion indique qu'une faible majorité d'électeurs irlandais soutiennent le droit au mariage pour les couples gays et lesbiens. 51 % des électeurs affirment être favorables à la reconnaissance légale des couples gays. Sur la question de l'adoption par les couples de même sexe, l'opinion publique est tout aussi divisée.

27 février (Montréal) – Dix-neuf prêtres du Québec ont émis une sévère réprimande publique de la position du Vatican sur les gays et le mariage entre conjoints de même sexe. Dans une lettre ouverte publiée dans *La Presse*, le plus grand quotidien de la province, ils demandent aux autres membres du clergé catholique de se joindre à eux en s'opposant à la défense d'accès des gays au séminaire et l'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe.

27 février (Ottawa) – Marshall Rothstein, le premier candidat à la Cour suprême à devoir répondre aux questions d'un comité de députés, affirme être d'accord sur le fait que les juges devraient appliquer les lois et non les faire, calmant les inquiétudes de certains – particulièrement de Conservateurs – d'un soi-disant activisme judiciaire.

Toutefois, M. Rothstein affirme également que les tribunaux sont parfois forcés de prendre des décisions lorsque la loi contrevient à la Charte des droits – ce qui est acceptable, à condition que des études adéquates soient menées et que cela soit fait dans le respect des législateurs.

2 mars (Madrid) – Depuis la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe en Espagne l'an dernier, plus de 1 000 couples de gays et de lesbiennes ont convolé en justes noces. En Espagne, un mariage sur dix implique un couple de même sexe.

3 mars – Un célèbre sociologue **chinois** a annoncé qu'il présenterait une proposition de mariage entre conjoints de même sexe devant le plus important organisme consultatif politique du pays qui se rencontre à Beijing.

30 mars 30 – Quelques jours avant les élections nationales en **Italie**, le Pape Benoit XVI a dénoncé le mariage entre conjoints de même sexe et l'avortement dans un discours devant les législateurs européens.

3 avril (Amsterdam) – Les Pays-Bas sont à l'avant-garde de la marche mondiale vers l'égalité du mariage pour les couples de même sexe. Il y a cinq ans ce mois-ci, le pays est devenu le premier au monde à autoriser le mariage légal pour les couples gays et lesbiens. Depuis, la quête du mariage entre conjoints de même sexe se poursuit sur toute la planète. La Belgique est devenue le deuxième pays à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe en 2003. L'Espagne et le Canada leur ont emboîté le pas l'an dernier. Au mois de décembre prochain, l'Afrique du Sud devrait devenir le cinquième pays à amender sa loi sur le mariage, à la suite d'une ordonnance de cour survenue l'an dernier octroyant au pays 12 mois pour le faire. Aux États-Unis, seul le Massachusetts autorise les couples gays et lesbiens à se marier.

5 avril (Jérusalem) – La Cour suprême d'Israël a annoncé qu'elle entendra l'appel de cinq couples de même sexe unis au Canada qui demandent la reconnaissance de leur mariage au pays.

5 avril (Ottawa) – Le nouveau gouvernement conservateur du Canada affirme être à préparer une loi visant à annuler la loi sur le mariage entre conjoints de même sexe. La motion fait suite à une promesse électorale de tenir un vote au Parlement à ce sujet.

Il n'avait pas été question de ce projet de loi sur le mariage dans le Discours du Trône – les grandes lignes de l'agenda du gouvernement pour la session parlementaire –, portant les défenseurs des droits des allosexuels à croire que le Premier Ministre Stephen Harper avait peut-être levé sa menace.

Vic Toews, ministre de la Justice, affirme cependant que le projet de loi est en préparation et qu'un vote devrait être tenu « plus tôt que tard ».

Interrogé sur la problématique du mariage plus tard le jour même, Monsieur Harper a mentionné que le projet de loi ne serait probablement pas présenté au printemps, mais vraisemblablement à l'automne.

Deux récents sondages d'opinion Environics indiquent que deux tiers des Canadiens s'opposent à la réouverture du débat sur le mariage. De plus, un récent sondage effectué auprès des principaux dirigeants du Canada révèle qu'il existe un solide consensus opposé à la réouverture de cette problématique.

Au mois de janvier, à la suite des élections hivernales ayant résulté en un gouvernement conservateur minoritaire, une étude de La Presse Canadienne de la nouvelle Chambre des communes suggère qu'un vote sur l'annulation de la loi sur le mariage serait rejeté. Ce ne serait toutefois pas un échec complet, soutient La Presse Canadienne, puisqu'une défaite honorable sur l'égalité du mariage remplirait les obligations de Monsieur Harper envers ses partisans de droite tout en désamorçant une problématique politiquement explosive.

13 avril (Abuja, Nigéria) – Un projet de loi qui imposerait une peine d'emprisonnement aux couples de même sexe unis par les liens du mariage est ratifié par le Sénat nigérien pour inclure quiconque assiste à un mariage gai ou qui est membre d'une organisation allosexuelle. La loi est passée en première lecture au Sénat.

La loi imposerait une peine d'emprisonnement de cinq ans pour tout couple de même sexe qui se marierait au pays ou à l'étranger. Elle interdit également aux couples de même sexe d'habiter ensemble, mariés ou non, proscrit l'adoption par des gais et va même jusqu'à qualifier de criminel tout adhérent à un club gai, une organisation sociale ou un groupe de défenses des droits civils des allosexuels. L'interdiction d'adhérence à une organisation gaie préoccupe également les groupes de défense des droits de la personne.

La loi imposerait également une peine d'emprisonnement à quiconque assiste à une union entre conjoints de même sexe, est témoin d'une union ou participe à une cérémonie impliquant des couples gais et lesbiens.

La loi s'appliquerait également aux étrangers résidant au Nigéria – une motion qui inquiète les organismes d'aide humanitaire.

Au Nigéria, les travailleurs humanitaires gais et lesbiens originaires de pays où le mariage entre conjoints de même sexe est légal verraient leur passeport scruté à la loupe pour toute indication de leur orientation sexuelle ou de leur état matrimonial.

Le projet de loi soutient également que toute publicité ou toute manifestation publique de « relations amoureuses de même sexe », incluant celles dépeintes dans les médias électroniques ou imprimés, physiquement, directement, indirectement ou autre, sont interdites sous peine d'emprisonnement au Nigéria.

La loi est vue comme la mesure la plus répressive envers les gais au monde. La Commission internationale pour les droits des gais et des lesbiennes (IGLHRC) et Human Rights Watch (« Vigie des droits de la personne »), affirment que la loi proposée contrevient au droit international, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et mine la lutte menée par le Nigéria pour combattre la propagation du VIH et du sida.

16 avril Hong Kong, pays d'adoption de centaines de milliers de ressortissants britanniques, empêche les résidents locaux de contracter des unions entre conjoints de même sexe au Consulat britannique. La législation britannique autorise les ressortissants britanniques de contracter une union civile avec des ressortissants non britanniques de même sexe dans les bureaux diplomatiques britanniques de par le monde, en autant qu'il n'y ait pas d'opposition de la part du gouvernement local. Hong Kong, colonie britannique jusqu'en 1997, est le pays de

résidence de plus de 20 000 détenteurs de passeport britannique et d'un autre 3,5 millions de personnes qui sont éligibles à un passeport de ressortissant britannique (à l'étranger), un document de voyage qui ne donne pas le droit de séjour en Grande-Bretagne. Tout détenteur d'un de ces documents est considéré comme un ressortissant britannique selon la loi sur le partenariat civil. Cependant, le gouvernement de Hong Kong « ne croit pas qu'il soit approprié d'accepter l'enregistrement de partenariats civils de couples de même sexe au Consulat général de la Grande-Bretagne à Hong Kong pour le moment », indique le bureau consulaire sur son site Web. Le gouvernement de Hong Kong a pris cette décision parce que le gouvernement était toujours en processus de consultation sur les besoins de lois contre la discrimination envers les gais, et ne voulait pas sembler prendre parti tandis que la problématique faisait l'objet de débat, a confirmé Lily Chen, porte-parole du service des affaires intérieures.

Les nouvelles internationales

24 février - Reuters (Paris) Le plus haut tribunal français a rendu une décision à l'effet que les deux partenaires, plutôt qu'uniquement le parent biologique, d'un couple homosexuel pouvaient exercer l'autorité parentale à l'égard d'un enfant. La décision de la Cour de cassation, qui décide de l'interprétation des lois françaises sans toutefois tenir audience, pourrait ouvrir la porte à de nombreux débats en France au sujet du mariage gai et de l'adoption par des couples de même sexe, ce qui est toujours illégal.

« Le Code civil ne s'oppose pas à ce qu'une mère, en tant que détentrice de l'autorité parentale, délègue en tout ou en partie ses responsabilités à la femme qui partage sa vie dans une union stable et continue », note le verdict de la Cour. Cette décision s'applique également aux couples homosexuels masculins, où l'un des partenaires est le père biologique de l'enfant.

La Cour soutient que le droit des conjoints de même sexe d'exercer ensemble l'autorité parentale dépend des circonstances et que cela doit être fait dans l'intérêt de l'enfant. Jusqu'à maintenant, les tribunaux français avaient décrété que la loi permettait de déléguer la responsabilité parentale à une personne autre qu'un parent biologique seulement dans des cas inhabituels. Ce qui n'incluait pas les couples homosexuels.

15 mars - 365 gay.com (Boston, Massachusetts) Tel que prévu, Mitt Romney, gouverneur du Massachusetts, a déposé un projet de loi visant à dispenser Catholic Charities de se conformer à la loi étatique relative à l'égalité des droits en matière d'adoption. La loi du Massachusetts interdit toute discrimination envers les gais et lesbiennes en regard des services d'adoption.

Une semaine plus tôt, Catholic Charities avait menacé de cesser de placer des enfants en adoption plutôt que de se conformer à la loi anti-discrimination. Les évêques de l'État avaient déjà demandé une exemption de la loi. Monsieur Romney espère que l'Église reportera sa décision jusqu'à ce que les élus prennent en considération son projet de loi protégeant la liberté religieuse. Toutefois, la mesure risque d'être rejetée par la chambre législative contrôlée démocratiquement.

Robert E. Travaglini, président du Sénat, affirme qu'il s'opposerait au projet de loi. Il soutient qu'il n'y a aucune preuve à l'effet que le placement d'enfants en adoption auprès de parents gais leur cause quelque préjudice que ce soit. Il a de plus sévèrement critiqué la décision de l'organisme de mettre fin à son service d'adoption.

Entre temps, le Board of Supervisors (« comité des élus du comté ») de San Francisco a adressé une solide réprimande à l'Église catholique au sujet des menaces de l'archevêché d'interdire l'adoption par des gais et lesbiennes, tandis qu'un groupe de défense des droits des allosexuels soutient qu'il pourrait poursuivre l'Église si elle met sa menace à exécution. Le comité a entériné unanimement une résolution qui demande à l'archevêché de ne pas tenir compte des directives du Vatican quant à l'adoption par des gais.

« C'est une insulte pour tous les citoyens de San Francisco lorsqu'un pays étranger, en l'occurrence le Vatican, se mêle de ce qui ne le regarde pas et tente d'influencer les us et coutumes existantes et établies de cette belle et grande ville, tel les droits des couples de même sexe d'adopter et de prendre soin d'un enfant dans le besoin », déclare la résolution.

L'organisation, qui lutte devant les tribunaux californiens pour l'égalité des droits en matière de mariage, affirme

que si l'archevêché interdit aux gais de devenir parents d'adoption elle pourrait poursuivre l'Église. Le National Center for Lesbian Rights (« centre national des droits des lesbiennes ») surveille la situation de près. Karen Doering, avocate du NCLR, soutient qu'une interdiction de l'adoption gaie contreviendrait à deux lois californiennes qui interdisent spécifiquement toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

L'interdiction pour les gais d'adopter « est illégale, contraire à la politique étatique et préjudiciable aux enfants », a affirmé Madame Doering, spécialiste en droit de l'adoption pour le NCLR, sur les ondes de KTVU-Fox.

27 mars – *PlanetOutNews* – Un nouveau regroupement international ayant des membres de la Namibie au Brésil partagera ses expériences et ses solutions en regard de l'homophobie à l'école.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2006/03/27/3>

3 avril – *ILGA news (Genève)* Les participants à la XXIII^e Conférence mondiale de l'Association internationale des gais et lesbiennes (ILGA) ont bien accueilli un message de soutien de Sa Sainteté le Dalai Lama. La déclaration fait état des inquiétudes du Dalai Lama face aux « rapports de violence et de discrimination envers les gais, les lesbiennes, les bisexuels et les transidentitaires » et « appelle au respect, à la tolérance et à la pleine reconnaissance des droits de la personne pour tous ». La déclaration fut accueillie par une ovation debout de la part des participants à la conférence.

« Nous sommes extrêmement reconnaissants du soutien exprimé par Sa Sainteté le Dalai Lama pour les droits de la personne fondés sur l'orientation et l'identité sexuelle », ont affirmé Rosanna Flamer-Caldera et Philip Braun, co-secrétaires généraux d'ILGA. « Dans un monde où les droits des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transidentitaires sont régulièrement bafoués, le message de Sa Sainteté est un phare d'espoir et de respect. »

21 avril - *IGLHRC News (Cameroun)* La Commission internationale pour les droits des gais et des lesbiennes (IGLHRC) a eu vent que neuf hommes détenus pour cause d'homosexualité au Cameroun avaient été blanchis de toute accusation. Les hommes étaient détenus injustement à la prison de Kondengui depuis près d'un an. Le verdict a été perçu par toutes les personnes impliquées comme une victoire des droits de la personne au Cameroun.

« Quoique rien ne puisse redonner à ces hommes l'année passée derrière les barreaux, nous sommes confiants que le principe de légalité et de respect de la dignité humaine refont surface comme principes fondateurs des droits de la personne au Cameroun », affirme Cary Alan Johnson, coordinateur en chef pour l'Afrique de l'IGLHRC. « On me dit que le procès a duré moins de dix minutes et qu'aucun témoin ne fut appelé à la barre par l'accusation. Juge Tonye, juge en chef du procès, a déclaré que puisqu'il n'y avait aucune preuve de présentée, les hommes étaient innocents. Après la tombée du verdict, plusieurs des hommes éclatèrent en sanglots, sachant que leur épreuve tirait à sa fin. »

Les pressions internationales et locales en faveur de ces hommes furent instrumentales pour leur survie et leur libération. La IGLHRC, rapidement mise au courant de leur arrestation, a convaincu une avocate locale, Alice Knom, de s'occuper de leur cause, réclamant inlassablement leur libération inconditionnelle auprès des autorités camerounaises et de l'Organisation des Nations Unies, tout en fournissant de l'aide d'urgence à la survie des hommes compte tenu de leurs conditions de détention difficiles.

Le pays ouest-africain est devenu célèbre au cours de cette année pour la détention de citoyens accusés de sodomie, pour son cautionnement de l'expulsion de jeunes femmes d'écoles secondaires en raison de leur orientation sexuelle avouée et pour le harcèlement de fonctionnaires de haut rang et de personnalités publiques accusés d'homosexualité dans les journaux locaux. La IGLHRC croit qu'au cours de la dernière année au moins trente jeunes, principalement des filles, ont été expulsés de leur institution scolaire en raison de comportement homosexuel et d'identité sexuelle suspecte. Deux hommes ont récemment été arrêtés lors d'une opération d'infiltration d'une agence de rencontre sur Internet. De plus, quatre lesbiennes seraient toujours détenues par les policiers.

Dans des communications avec la IGLHRC, Monsieur Amadou Ali, ministre de la Justice du Cameroun, a justifié l'emprisonnement des hommes à Yaounde afin de « préserver les valeurs culturelles positives de l'Afrique ». Selon Monsieur Ali, « l'homosexualité n'est pas une valeur acceptable dans la société camerounaise ».

21 avril – 365Gay.com (Bruxelles) Le Sénat belge a ratifié une loi reconnaissant les droits parentaux des couples de même sexe. La mesure a été entérinée par la Chambre basse au mois de décembre. La loi reconnaîtra les deux partenaires où l'un est le parent biologique et permettra aux couples d'adopter ensemble des enfants. Le projet de loi a été ratifié par une seule voix de majorité au Sénat.

Dans le cas de l'adoption, la loi protège l'adoption d'enfants belges ou adoptés à l'étranger.

« Cette loi signifie que les enfants peuvent jouir d'un véritable statut, ce qui est essentiel à leur développement. Leur situation n'a rien de honteuse », a affirmé Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, au Sénat.

Les groupes de défenses des droits des allosexuels luttent pour cette modification juridique depuis que la Belgique est devenue le second pays au monde à autoriser le mariage de même sexe, en expliquant que bon nombres de couples gais et lesbiens élèvent déjà des enfants qui n'étaient jusqu'à présent pas protégés par la loi.

La nouvelle loi pourvoit aux besoins de garde légale, de droits de visite et de pension alimentaire advenant la séparation des couples de même sexe et garantit les droits du parent non biologique en cas de décès du parent biologique. La Belgique a légalisé le mariage de même sexe en 2003, mais la loi ne permettait pas la coparentalité.

Divers

● **L'Association médicale gaie et lesbienne, le Human Rights Campaign and le projet Mautner** ont lancé un nouvel outil et des vidéos en ligne pour aider les allosexuels à s'affirmer davantage et améliorer leurs communications avec leurs fournisseurs de soins de santé. Il existe également des outils pour les fournisseurs de soins de santé :

http://www.hrc.org/Template.cfm?Section=Coming_Out3&Template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentFileID=1381.

Pour visionner le vidéo :

http://anon.newmediamill.speedera.net/anon.newmediamill/comingout/patients_100k.wmv.

Pour visionner le second vidéo :

http://www.hrc.org/Template.cfm?Section=Coming_Out3&Template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentFileID=1381.

● Du nouveau à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), le *Guide des alliances d'élèves gais et hétérosexuels* est une ressource exhaustive pour les enseignants canadiens de la maternelle à la 5^e année du secondaire, les administrateurs et les conseillers scolaires. L'ouvrage, écrit par Kristopher Wells et publié par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), a été évalué par plus de vingt autres enseignants, conseillers, administrateurs scolaires et des universitaires de partout en Amérique du Nord.

Le *Guide des alliances d'élèves gais et hétérosexuels* est un autre outil conçu pour aider les élèves, les enseignants et les administrateurs à confronter et abattre les barrières pour une société libre, ouverte et intégratrice où il est accepté et compris que notre majorité est la somme de nos diverses minorités. Le guide, publié en français et en anglais, est disponible au coût de 10 \$. Des exemplaires du guide peuvent être commandés sur le site Web de la Fédération (<http://www.ctf-fce.ca>) ou en téléphonant au **(613) 232-1886**. Il peut également être emprunté à la **bibliothèque de l'AML**.

La question du mois : Les familles de parents de même sexe peuvent-elles voyager avec des enfants dans des pays étrangers qui ne sont pas trop favorables aux gais et lesbiennes ? Maintenant que nos documents légaux nous lient les uns aux autres, est-il possible d'aller, par exemple, en Amérique du Sud, en Asie ou au Moyen Orient ? Si vous l'avez fait, faites-nous part de votre expérience... Vos commentaires peuvent être envoyés par courriel ou par courrier. Nous tenterons de les compiler dans le prochain bulletin.

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

JUIN 2006

- JEUDI le 8 juin à 19 h 30
GRUPE DE DISCUSSION SUR L'ADOPTION

Une rencontre pour aborder les problématiques, évacuer le trop plein et partager des nouvelles au sujet de l'adoption (à la fois internationale et locale). Peut-être pourrions-nous nous rencontrer sur une base plus régulière.

Lieu : CCGLM (2075, rue Plessis) (Métro Papineau)

- SAMEDI le 10 juin de 10 h à 15 h (en cas de pluie: 11 juin)
VENTE DE GARAGE

Voir la feuille d'information ci-joint !

- DIMANCHE le 18 juin de 14 h à 16 h
GRUPE DE RENCONTRE DES FAMILLES ETHNOCULTURELLES

Groupe de rencontre pour les parents allosexuels de couleur et des Premières Nations et leurs enfants: De nombreuses problématiques touchant les personnes allosexuelles issues de diverses communautés ethnoculturelles sont amplifiées quand ces dernières deviennent parents. Cette discussion sera une autre occasion de partager nos expériences en tant que parents allosexuels de couleurs, immigrants et issue des Premières Nations vivant à cheval dans différents univers : notre culture, nos familles élargies et la culture dominante blanche. Ce sera également l'occasion de planifier quelques activités pour l'année à venir. N'hésitez pas à amener les enfants. Un coin de jeu et d'activités sera aménagé pour les amuser.

Lieu : Centre Greene, 1090, avenue Greene (Métro Atwater, l'avenue Greene est à une rue à l'ouest d'Atwater. Le centre est au sud de Dorchester (René Lévesque))

JUILLET 2006 :

- ♦ MERCREDI le 12 juillet à 9 h 45

VISITE AU ZOO DE GRANBY

Nous nous joindrons à la garderie « Les Petits Makis » pour une visite au zoo.

Lieu de rencontre : À l'entrée du zoo

Coût : 10 \$ (enfants de plus de 3 ans et adultes) (Pour les enfants de 0 à 3 ans, c'est gratuit !)

Inscription : Voir la feuille ci-jointe.

Pour de plus amples renseignements, appelez Hélène au (514) 273-7441 (du lundi au vendredi, entre 17 h et 19 h)

- ♦ DIMANCHE 30 juillet

OUTGAMES/ PIQUE NIQUE FAMILIAL DE L'AML/ Papadaddies/ La Coalition Multimundo AU MONT-ROYAL

Plus de renseignements à venir...

AOÛT 2006

- ♦ SAMEDI le 5 août et dimanche le 6 août de 11 h à 17 h
Divers-Cité/Pride Celebrations – Community Days/Journées communautaires

Après de nombreux autres organismes communautaires, nous tiendrons notre propre kiosque pour les **mères**

lesbiennes et celles en devenir. Nous vous invitons à venir faire un tour pour soutenir votre association et visiter les autres kiosques. Les kiosques seront situés sur la rue **Berri, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque ainsi que sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert.** Des services de restauration seront disponibles sur le site.

Divers/Cité a gracieusement offert le **Trampoline Tigre** pour amuser nos enfants durant les journées communautaires. Il y aura également un petit train électrique, comme celui du défilé des années passées, pour faire des balades (notre propre défilé !) sur le site. Il y aura aussi plusieurs autres activités amusantes : **du maquillage d'enfants, du bricolage, des ballons et des jeux pour les enfants.** Des **T-shirts** peints à la main seront également en vente à notre kiosque.

ADOPTIONS ET NAISSANCES :

♦ **Lili Tepperman** est heureuse d'annoncer qu'elle est maintenant une grande sœur. Pesant 9 lb et 10 oz, **Maura Tepperman** est née le **5 novembre 2005**. Mummy (**Suzie Tepperman**) et momma (**Amy Green**) sont ravies du nouvel ajout à la famille.

♦ Bonjour ! Je m'appelle **Charles-Antoine Morin**. Je suis né le **20 janvier 2006** et je pesais 7 lbs et 5 oz. Mes mamans, **Marie-Claude Morin** et **Annie Lamoureux**, sont extrêmement heureuses. Nous profitons de merveilleux moments en famille. Elles désirent remercier l'AML pour tout le soutien.

♦ Nous voulions partager notre bonheur avec vous : notre fils **Lucas** est né le **9 février 2006**. Il est arrivé 5 semaines avant la date prévue. Nous sommes donc restées à l'hôpital près de 2 semaines. Hier, nous avons pu le ramener à la maison. Il se porte bien et nous sommes très très heureuses. Salutations, **Nadia Hardy** et **Laura Ascue**.

♦ **Hélène Genest** et **Selena Liss** sont fières d'annoncer la naissance de leur premier enfant: **Benjamin Léon Genest Liss** qui est né le **26 avril 2006** pesant 7lb et 3oz.

♦ Nous vous présentons **Stelio Petoussis-Wright**. Stelio est né samedi **13 mai 2006** à 12h30 à la Maison de Naissance Côte-des-Neiges. Stelio et ses mamans **Elana Wright** et **Helen Petoussis** vont bien.

BABILLARD :

♦ Bonjour ! Je m'appelle **Zoyla Batres-Garcia**. J'ai 29 ans et je suis une mère célibataire guatémaltèque. J'ai deux enfants: une fille de 6 ans et un garçon d'un an. Je cherche amitié et amour et quelqu'une pour partager les plaisirs de la vie. Si tu es intéressée appelle moi au **514-252-9605**.

♦ Recherchons femmes en couple avec enfant(s), ou désirant devenir mères, habitant Joliette ou ses environs, pour échanger sur nos expériences de parents. Nous venons d'aménager dans la région et cherchons à créer un réseau d'amies, bien précieux que nous n'avons pu transporter avec nous de Montréal... Nous sommes un couple lesbien début trentaine avec 3 enfants. Communiquez avec nous à : neige-vive@hotmail.com

♦ Des mères célibataires partout, partout. Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à shariann@sympatico.ca ou téléphonez-moi (**Shari Ann**) au **(514) 482-6533**. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

♦ **Café-Causerie** Aux Fémin'Elles: L'Association lesbienne vous invite à ses cafés causeries le deuxième et le quatrième lundis du mois, de 19h à 21h30 à la salle d'atelier (au deuxième étage) de chez Loblaw's situé au **1155 Boul. Talbot à Chicoutimi**. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adressent aux femmes lesbiennes qui désiraient socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer ! Informations: **418-550-2259**

♦ L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ Moi, **Nancy** 31 ans, ma conjointe **Chantal-Cindy**, 26 ans aimerions développer amitié avec des femmes lesbiennes ou couples dans les mêmes âges environs pour activités- discussions- partages d'expériences... Nous avons pas d'ordinateur et habitons loin de Montréal (**Terrebonne**), une 40aine de minutes. C'est difficile pour nous de se faire des amis où d'aller en ville souvent, nous aimerions communiquer par la poste ou par téléphone avec des gens qui sont dans la même situation que nous. **450-477-4505**.

DIVERS :

♦ **Traductrices, rédactrices, etc.: Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin.** Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@aml-lma.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au **932-7161**, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

.....

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. **J. Freed, (514) 483-5130, www.jfreed.ca**

♦ Livres et disques personnalisés pour toute la famille. Le texte et les illustrations changent pour que le héros de l'histoire ressemble à votre enfant avec le même couleur de peau, même couleur d'yeux, etc. Vous pouvez être inclus dans l'histoire ainsi que toute votre famille et vos amis. Toutes les familles peuvent être représentées. Pour les enfants de 8 ans et moins. 15\$ est remis à l'AML, si l'AML est mentionné lors de la commande. Visitez www.alphakid.com (français) ou www.printakid.com (anglais) ou appelez **1-888-729-9696**.

♦ **Restoration des Meubles - Atelier Lise Kuhn**

Restoration artistique et traditionnel des meubles, finition a la main, dorure, cannage

514-807-2277

www.atelierlisekuhn.com

info@atelierlisekuhn.com